



Vous êtes propriétaire de milieux naturels

Vous souhaitez préserver votre patrimoine familial ?

Vous désirez privilégier une association locale qui travaille avec les habitants du territoire ?

Vous voulez transmettre vos terrains en milieu naturel aux générations futures ?

Vous aimeriez concilier exploitation agricole et préservation de la nature ?

**Devenez acteur de la préservation
du patrimoine naturel de notre territoire !**

En confiant votre terrain au Conservatoire d'espaces naturels de Savoie, **VOUS ÊTES ACCOMPAGNÉ** par une association locale et professionnelle agissant dans l'intérêt général.

Gestionnaire d'espaces naturels agréé par la Région et l'Etat, le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie mobilise des moyens financiers et techniques pour restaurer, entretenir et mettre en valeur votre propriété. Son action à but non lucratif s'inscrit dans la durée et propose des solutions foncières adaptées à vos intentions et aux enjeux écologiques de votre terrain.

357
PROPRIÉTAIRES
ont déjà transmis leur
patrimoine naturel au
CEN Savoie par vente
ou par donation.

1 056
PROPRIÉTAIRES
ont confié la
gestion de leur
terrain.

Pourquoi pas vous ?



Comment vous impliquer ?

Si votre terrain abrite des espèces ou des milieux remarquables, le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie peut vous conseiller et agir en faveur de leur conservation : restauration, entretien... Pour intervenir sur votre propriété, nous pouvons définir ensemble la solution la plus adaptée : convention, vente, donation...

Ils se sont engagés

Entretien et préserver les paysages

« J'ai toujours eu beaucoup de plaisir à aller dans le marais pour travailler, même si le travail y était très difficile à cause des trous creusés pour extraire la tourbe... Mon père y est venu jusqu'à la fin, vers les années 2000, pour le faucher. Depuis, le marais est devenu un refuge pour les oiseaux et les crapauds. J'ai souhaité vendre mon terrain au Conservatoire, afin de pouvoir garantir par cet acte la préservation de ce coin de nature. »

Confier mon patrimoine familial

« En 2015, j'ai proposé au Conservatoire la vente de 6 parcelles situées sur à Challes-les-Eaux car ces terrains ne me rapportaient rien et je devais payer des impôts. Ces propriétés, autrefois plantées en vigne par mon père, n'étaient plus utilisées depuis plus de 20 ans : un jour le Conservatoire est venu voir mes parents afin de savoir s'ils voulaient leur confier la gestion de nos terrains. Nous avons bien voulu leur accorder.

Cela m'a permis de rester en lien avec cette association vers laquelle je me suis naturellement tournée lorsque j'ai voulu céder mes propriétés ! »

Colette JANOT, propriétaire de parcelles de pelouses sèches à Challes-les-Eaux (73)

Paroles d'expert

La préservation des forêts

« Les plus beaux capricornes et les plus rares champignons dépendent de gros bois morts, d'essences et de stades de décomposition particuliers. Laisser vieillir et mourir les arbres, c'est positif au plan écologique, mais au plan économique c'est un manque à gagner.

C'est la raison d'être du CEN Savoie que d'acquérir des milieux sans en attendre de gains autres que biologiques. D'où un programme d'acquisition de forêts d'aulnes et de frênes, à vocation de biodiversité, paysage et pédagogie.»

André MIQUET
Responsable Biodiversité et Territoires
au Conservatoire d'espaces naturels
de Savoie



Qu'est-ce qu'un milieu naturel ?

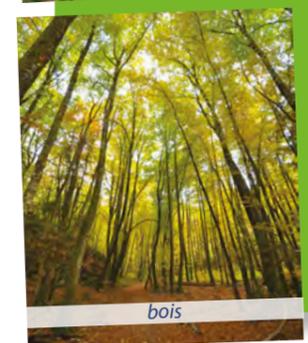
En France, il existe une incroyable diversité de paysages et de milieux naturels. En fonction de la situation, du sol, du climat et des pratiques humaines, la végétation s'exprime différemment sous forme de forêts, de prairies, de pelouses sèches, de tourbières, de marais... À chacun de ces milieux correspond un cortège d'animaux et de végétaux, parfois rares et menacés. Il en va de même pour certaines formations géologiques exceptionnelles, qui constituent également un patrimoine remarquable. Pour préserver ces ensembles fragiles, le Conservatoire peut parfois intervenir.



prairie humide



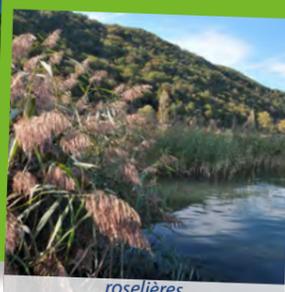
mare



bois



pelouse sèche



roselières



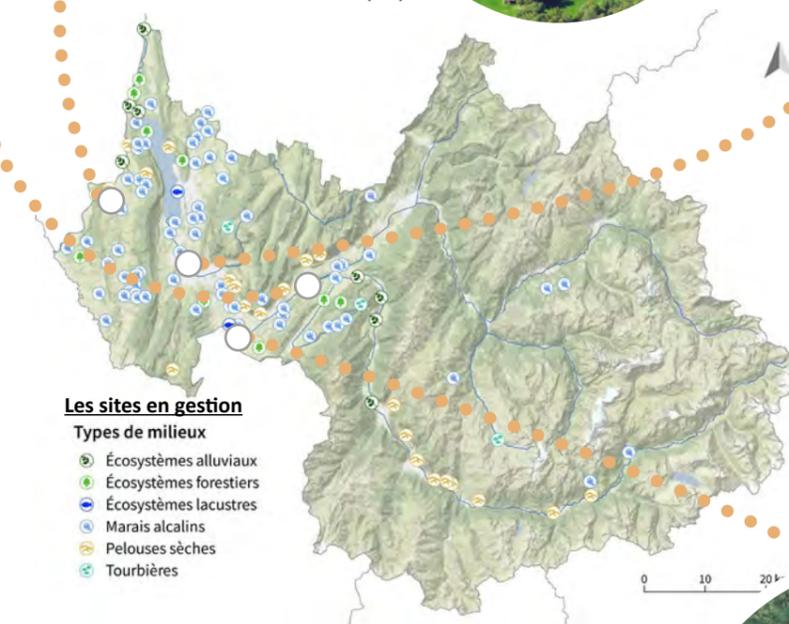
tourbière

Michel THUILLIER,
propriétaire ayant vendu
son terrain dans le marais
de la Crusille à Novalaise (73)



Les sites en gestion

- Types de milieux
- Écosystèmes alluviaux
 - Écosystèmes forestiers
 - Écosystèmes lacustres
 - Marais alcalins
 - Pelouses sèches
 - Tourbières



Concilier agriculture et préservation de la nature

« Le Conservatoire est venu faucher de la blache et l'a proposée à l'exploitant, qui m'a lui-même proposé d'en prendre une partie. C'est comme ça que le partenariat avec le CEN a commencé. J'ai récupéré plusieurs marais pour répondre à un besoin de fourrage important, suite à la sécheresse. Aujourd'hui, je continue à faucher une dizaine d'hectares sur différents sites.

La qualité du fourrage n'est pas exceptionnelle partout, mais mélangé avec du maïs, on obtient un bon produit. Maintenant, j'utilise essentiellement la blache comme litière, ce qui me fait une réelle économie de paille. Je ne fais pas de grands rendements sur ces sites, mais en partenariat avec le Conservatoire, j'ai pu engager une mesure agroenvironnementale financée par l'Europe et l'Etat sur ces parcelles, ce qui est plutôt rentable. »

André TARAJAT,
éleveur de bœufs et de
veaux à viande
en vente directe à
Betton-Bettonnet (73)



1 569
hectares
préservés

116 sites
naturels

30
agriculteurs
partenaires



Mes possibilités ?

Je suis propriétaire d'un terrain en milieu naturel et je souhaite le préserver. Quelles solutions, quand le Conservatoire d'espaces naturels a confirmé l'intérêt écologique de mon terrain ?



Je signe une convention avec le Conservatoire pour la gestion de mon terrain.

Je vends mon terrain au Conservatoire qui prend en charge les frais de notaire.

Je signe une Obligation Réelle Environnementale (ORE) pour m'assurer de la transmission des modalités d'usage de ma propriété favorables pour la biodiversité.



Un exemple de restauration pour préserver un milieu naturel

Le Conservatoire d'espaces naturels évalue ou confirme l'intérêt écologique du terrain et définit les actions nécessaires à sa préservation, en concertation avec les propriétaires et les usagers : reméandrage de cours d'eau, défrichage et débroussaillage, création de mares, mise en place de pâturage, création de sentier de découverte... ou tout simplement libre évolution.

avant pendant après



coteau enfriché



pose de clôtures et pâturage



coteau préservé grâce au pâturage



Christelle DUBOSSON
Chargée de mission Animation
et contractualisations territoriales
Tél. 06 49 83 57 81
c.dubosson@cen-savoie.org

www.cen-savoie.org

Les CEN en France...

22 Conservatoires d'espaces naturels
et une Fédération
au service de la nature

8 500
adhérents

3 750
bénévoles

1 200
salariés

